

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Les déchets de construction et de démolition: all – in conteneur

Autorisé:

Un mix de gravats/ déchets de béton (béton, ciment, la maçonnerie, de briques, tuiles, céramique, carreaux, pierre,...) et le bois, le film de la construction, du métal

Max. 750 kg de déchets résiduels (verre, toiture, tapis, produits de la chaux, les plaques gyproc, isolation) par conteneur de 12 m³

Non autorisé:

- Déchets domestiques
- Pneus Asphalte, ciment d'amiante
- Petits déchets dangereux, comme des boîtes de peinture vides, des déchets de peinture, les aérosols, les lampes fluorescentes,

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.